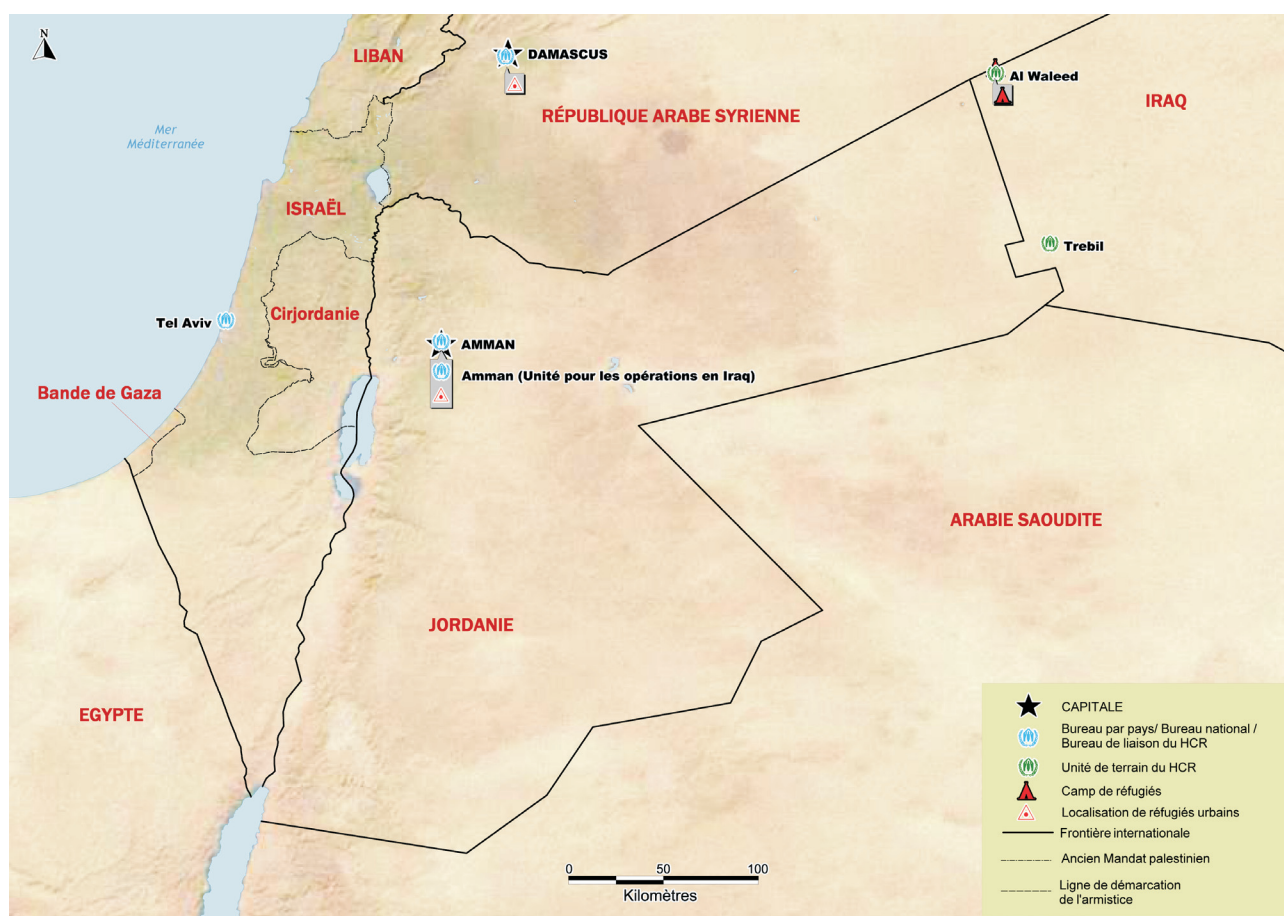


# JORDANIE



## Faits marquants

- Le HCR a élargi l'espace de protection grâce à un dialogue et à une coopération avec le ministère de la Planification et de la Coopération internationale et le ministère de l'Intérieur.
- En accordant aux réfugiés iraqiens l'accès aux soins de santé primaire et en exemptant les enfants iraqiens de frais de scolarité et d'amendes en cas d'expiration de leur permis de séjour, la Jordanie a contribué à améliorer leurs conditions de vie.
- Au cours de l'année scolaire 2009-2010, plus de 27 000 enfants iraqiens ont fréquenté des écoles publiques.
- Le HCR a accordé la priorité à un programme d'assistance en espèces pour aider 6 600 réfugiés et demandeurs d'asile

iraquiens et non iraqiens à subvenir à leurs besoins essentiels. Le programme, qui utilise des cartes pour distributeurs automatiques de billets et des téléphones portables pour faciliter les versements, est très apprécié des bénéficiaires.

## Environnement opérationnel

Bien que la Jordanie ne soit pas signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et ne dispose pas d'une loi nationale régissant la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, le pays a toléré la présence d'Iraqiens sur son territoire. Les Iraqiens ont largement eu accès aux services publics. Cependant, ces réfugiés ne peuvent pas exercer d'emploi légal, ce qui accentue leur vulnérabilité. La communauté

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
<b>Réfugiés<sup>1</sup></b>	Iraq	450 000	30 100	49	33
	Pays divers	900	900	43	41
<b>Demandeurs d'asile</b>	Iraq	1 400	1 400	44	34
	Rép. arabe syrienne	290	290	38	44
	Soudan	230	230	33	40
	Pays divers	290	290	40	32
<b>Total</b>		<b>453 110</b>	<b>33 210</b>		

<sup>1</sup> Les chiffres relatifs aux réfugiés iraqiens sont des estimations des autorités. La ventilation démographique ne concerne que les réfugiés enregistrés.

humanitaire dispense des soins de santé de base aux réfugiés et aux demandeurs d'asile mais le manque de fonds a été un obstacle de taille quant à des traitements plus pointus.

## | Réalisations et impact |

### ● Objectifs et cibles prioritaires

L'objectif principal du HCR était de préserver et d'étendre l'espace de protection en Jordanie en aidant les réfugiés et les demandeurs d'asile à subvenir à leurs besoins essentiels.

### Environnement de protection favorable

- L'accès au territoire jordanien des personnes en quête de protection a été davantage facilité en 2010. Lorsque nécessaire, le HCR est intervenu par l'entremise du ministère de l'Intérieur et de la Direction des questions de résidence et des frontières pour leur procurer des visas d'entrée. Le Gouvernement a publié plusieurs décisions administratives en faveur des réfugiés, relatives aux permis de travail, aux frais associés à l'expiration des permis de séjour, aux visas de réadmission et à l'inscription des étudiants.
- Les cas de détention et d'expulsion ont diminué. Sur les 190 personnes placées en détention, 28 ont été expulsées en 2010. Le HCR a pu entrer en contact avec les détenus dans près de la moitié des cas signalés. Dans les autres cas, les détenus ont été mis en liberté y compris sous caution pour certains, libérés ou expulsés avant d'avoir été interrogés. Au total, 376 fonctionnaires des services de police et d'immigration ont été formés à la gestion des questions liées à la détention en 2010.

### Procédures de protection équitables

- Quelque 33 600 individus de diverses nationalités étaient enregistrés comme réfugiés et demandeurs d'asile à la fin de l'année 2010. Ils avaient tous reçu des certificats de demandeurs d'asile. Des entretiens au titre de la détermination du statut de réfugié ont été menés pour 1 838 demandeurs d'asile et 1 305 décisions ont été rendues.
- Grâce aux activités de formation organisées par le HCR à leur intention, les autorités locales ont été mieux informées des droits des réfugiés, de la nécessité de remplacer le système actuel de détention et de mise en liberté sous caution et de la nécessité de garantir la confidentialité des entretiens menés par le HCR, en particulier dans les structures de détention.

### Protection contre la violence et l'exploitation

- Toutes les victimes de violences sexistes ont bénéficié d'un soutien juridique et ont été

incluses dans des programmes d'aide humanitaire. Grâce au partenariat établi avec le Département de la protection de la famille, chargé des questions de violence sexiste et de protection de l'enfance, le HCR a pu accéder au système national et a accru ainsi son efficacité, en termes de prévention et d'intervention.

### Besoins et services essentiels

- Quelque 6 260 familles (42 pour cent du nombre total d'Iraqiens enregistrés) et 350 réfugiés non iraqiens ont bénéficié du programme d'assistance en espèces du HCR. Parmi les bénéficiaires, 41 pour cent étaient des personnes vulnérables ayant des besoins spécifiques. Plus de 32 000 interventions médicales ont été effectuées pour près de 9 600 réfugiés et quelque 4 600 patients ont été accueillis dans des dispensaires gérés par des partenaires d'exécution du HCR ont été pris en main par des spécialistes. Un comité a examiné 305 demandes de soins médicaux exceptionnels et a approuvé 162 prises en



Enregistrement de réfugiés dans les bureaux du HCR à Amman (Jordanie).



charge. Plus de 6 000 femmes s'étant rendues dans les dispensaires ont reçu des protections périodiques.

- Quelque 90 pour cent des enfants de réfugiés en âge d'être scolarisés ont bénéficié d'un enseignement primaire et secondaire. Par ailleurs, 180 enfants réfugiés ont participé à des activités éducatives extra-scolaires jusqu'en juin 2010.

### Autogestion et participation communautaires

- Des personnes relevant de la compétence du HCR ont participé à une séance de planification au début de l'année qui incluait entre autres des conseils quant à la gestion des ressources. Au cours du deuxième semestre 2010, les réfugiés ont reçu des informations sur cet exercice et sur l'utilisation des ressources. Quelque 12 000 réfugiés ont participé à des activités culturelles et récréatives et plus de 1 200 ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial.

### Solutions durables

- En 2010, le HCR a soumis plus de 2 300 dossiers de réinstallation, concernant quelque 6 400 individus, irakiens et non irakiens. Au sein de ce groupe, 3 630 individus ont quitté la Jordanie pour se réinstaller dans un pays tiers. Cent neuf autres Irakiens ont bénéficié d'une aide en vue de regagner leur pays de leur plein gré.

### Relations extérieures

- Le HCR a intensifié ses activités de sensibilisation de l'opinion à la situation des réfugiés, en organisant 48 interviews et 25 séances d'information pour les médias et en assistant à 24 manifestations publiques pendant l'année.

### | Contraintes |

L'absence de législation sur l'asile garantissant la protection des réfugiés est la principale contrainte pour le bureau du HCR en Jordanie. Bien que le Gouvernement ait continué à faire preuve de générosité et de tolérance, les progrès ont souvent été limités en raison du manque de structure législative générale.

Même si les personnes qui relèvent de la compétence du HCR ne sont pas autorisées à travailler en Jordanie, il est évident que beaucoup peuvent trouver un emploi non déclaré. Cependant, ceux et celles qui accomplissent un travail manuel sont exposés au risque d'être exploités. Pour remédier à ce problème, le HCR a noué un partenariat avec une organisation de microfinance locale, qui accorde des prêts aux femmes irakiennes aux mêmes conditions qu'aux ressortissants jordaniens.

### | Informations financières |

En 2010, le budget du HCR en Jordanie a augmenté en raison de l'évaluation des besoins globaux. Alors que les besoins pour 2010 s'élevaient à près de 62,8 millions de dollars E.-U., les fonds reçus n'ont financé que 52 pour cent de ce montant. Le HCR n'a pas pu accorder d'aide financière à 25 pour cent des réfugiés initialement ciblés et a été contraint de réduire les services de soins de santé.

Néanmoins, le HCR est parvenu à remédier aux insuffisances dans la prestation de soins de santé tertiaire grâce à des partenariats locaux avec des organisations telles que le Comité international catholique pour les migrations (CICM), qui a accepté de prendre en charge les patients qui lui étaient adressés. La *King Hussein Cancer Foundation* (KHCF) a également offert d'importantes contributions financières pour le traitement des patients irakiens.

### | Organisation et mise en œuvre |

Le Haut Commissariat a forgé des partenariats solides dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'intervention régional pour 2010, qui prévoyait une coordination et une collaboration avec d'autres organisations. Il a dirigé le groupe de travail sur la protection communautaire et coprésidé le groupe de travail sur la santé. Il a également dirigé le Comité d'action humanitaire, qui a fourni des orientations stratégiques et une coordination d'ensemble pour l'intervention humanitaire en faveur des personnes réfugiées en Jordanie.

### | Présence du HCR en 2010 |

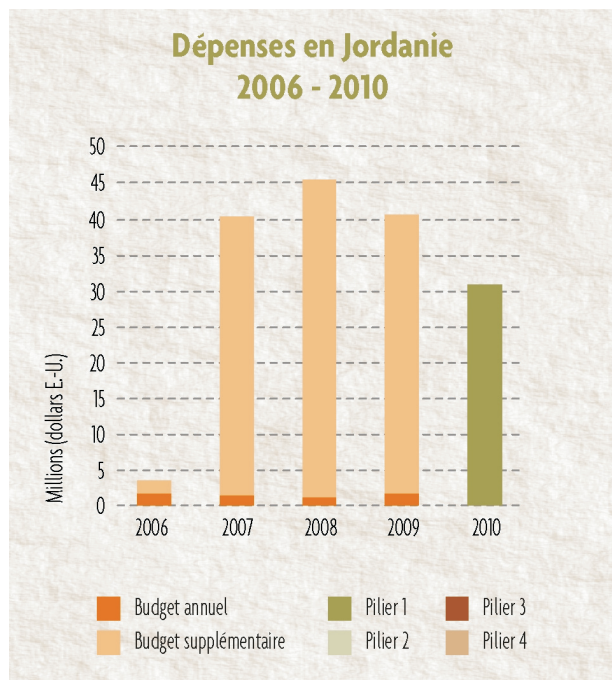
□ Nombre de bureaux	1
□ Effectifs totaux	139
Internationaux	15
Nationaux	75
JEA	3
VNU	4
Autres	42

### | Collaboration avec les partenaires |

En 2010, le HCR avait des accords d'exécution avec trois institutions onusiennes (BSP-ONU, PNUD et UNRWA), trois partenaires gouvernementaux (ministère de l'Intérieur, ministère de la Planification et de la Coopération internationale, Service de protection de la famille), sept ONG nationales (*Noor Al-Hussein Foundation*, *Jordan River Foundation*, Centre national des droits de l'homme, *Microfund for Women*, Caritas, *Jordan Health Aid Society* et *King Hussein Cancer Foundation*), et trois ONG internationales (*Questscope*, *Mercy Corps* et *International Relief and Development*).

Le partenariat avec *Questscope* a pris fin en milieu d'année. Deux nouveaux partenariats nationaux, l'un avec *Microfund for Women* en vue d'offrir des services de microcrédit aux Irakiennes, et l'autre avec la *Jordan Health Aid Society*, ont été mis en place.

Le HCR a continué de jouer un rôle actif dans l'Équipe des Nations Unies dans le pays et l'Équipe de gestion de la sécurité, tout en présidant le Groupe de la communication des Nations Unies et en participant à d'autres initiatives. La préparation du Plan d'intervention régional pour 2011 a sensiblement facilité le dialogue et la coordination entre tous les partenaires assurant des services auprès des Irakiens en Jordanie. Le Comité d'action humanitaire et les sous-groupes sectoriels chargés de la protection communautaire, de l'éducation et de la santé, entre autres, se sont réunis régulièrement au cours de l'année.



### Évaluation générale

L'année 2010 a été une année de consolidation et d'ajustements en raison de réductions conséquentes dans le budget et dans le nombre des partenaires d'exécution. L'opération du HCR en Jordanie s'est concentrée sur l'aide individuelle, le programme d'assistance en espèces étant la clef de voûte de sa stratégie. Ce programme, d'une gestion peu coûteuse, a été bien accueilli par les réfugiés.

À dater de février 2010, tous les partenaires du HCR ont commencé à utiliser le système d'information sur l'assistance aux réfugiés (RAIS), un nouvel instrument en ligne qui

enregistre les données relatives à l'aide fournie. Ce système enregistre non seulement les activités d'aide aux réfugiés urbains dans toute leur complexité mais facilite les transferts et la communication entre un grand nombre de partenaires.

Fin 2010, plus de 30 partenaires opérationnels et d'exécution se sont inscrits à ce système en Jordanie. Les données enregistrées dans le système RAIS et dans la base de données proGres ont été analysées en permanence par le Groupe régional d'analyse des données, ce qui a permis au HCR d'adapter ses programmes aux besoins des bénéficiaires.

La réinstallation a toujours un impact sur le climat de protection en Jordanie. En 2010, plus de la moitié des candidats irakiens et non irakiens à la réinstallation, dont le nombre était proche de 6 400, ont pu quitter la Jordanie pour se rendre dans des pays tiers.

Partenaires	
<b>Partenaires d'exécution</b>	
<b>Organismes gouvernementaux :</b> Ministères de l'Éducation, de l'Intérieur, de la Planification et de la Coordination internationale, de la Santé et du Développement social ; <i>Dar Al-wifa</i> , Direction de la sécurité publique, Service de protection de la famille	
<b>ONG :</b> Caritas Jordanie, Centre national des droits de l'homme, <i>International Relief and Development</i> , <i>Jordan Health Aid Society (JHAS)</i> , <i>Jordan River Foundation</i> , <i>Mercy Corps</i> , <i>Microfund for Women</i> , <i>Noor Al-Hussein Foundation</i>	
<b>Autres :</b> BSP/ONU, PNUD, UNRWA, VNU	
<b>Partenaires opérationnels</b>	
<b>Organismes gouvernementaux :</b> Centre national pour la sécurité et la gestion des crises	
<b>ONG :</b> <i>American Near East Refugee Aid</i> , <i>Care International</i> , <i>CICM</i> , <i>IMC</i> , Comité international de secours, Croissant-Rouge jordanien, <i>Jordanian Alliance against Hunger</i> , <i>Jordanian Hashemite Charity Organization</i> , <i>Nippon International Cooperation for Community Development</i> , <i>Relief International</i> , <i>Save the Children</i> , Union des femmes de Jordanie, Vision mondiale	
<b>Autres :</b> CICR, FICR, FNUAP, OMS, PNUD, UNICEF, UNIFEM	

### Budget, revenus et dépenses en Jordanie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>62 767 339</b>	<b>62 767 339</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	8 035 980	8 035 980
Autres fonds disponibles	22 858 870	22 858 870
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>30 894 850</b>	<b>30 894 850</b>

### VENTILATION DES DÉPENSES

Environnement de protection favorable		
Instrument régionaux et internationaux	63 064	63 064
Cadre juridique national	63 064	63 064
Cadre administratif national	417 264	417 264
Coopération avec les partenaires	63 064	63 064
Politiques de développement national	63 064	63 064
Accès au territoire	63 064	63 064
Non-refoulement	57 212	57 212
<b>Sous-total</b>	<b>789 795</b>	<b>789 795</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
<i>Procédures de protection équitables</i>		
Enregistrement et établissement de profils	1 070 754	1 070 754
Détermination de statut juste et efficace	209 871	209 871
Regroupement familial	209 871	209 871
Documents individuels	209 871	209 871
Documents d'état civil	209 871	209 871
<b>Sous-total</b>	<b>1 910 238</b>	<b>1 910 238</b>
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>		
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	444 377	444 377
Protection des enfants	185 330	185 330
Détention non arbitraire	258 642	258 642
Accès aux solutions juridiques	99 600	99 600
<b>Sous-total</b>	<b>987 949</b>	<b>987 949</b>
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>		
Articles ménagers et d'hygiène de base	143 829	143 829
Soins de santé primaire	4 298 754	4 298 754
VIH et sida	143 829	143 829
Éducation	398 187	398 187
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	15 685 946	15 685 946
<b>Sous-total</b>	<b>20 670 546</b>	<b>20 670 546</b>
<i>Autogestion et participation communautaires</i>		
Évaluation participative et mobilisation communautaire	285 603	285 603
Autosuffisance et moyens d'existence	234 259	234 259
<b>Sous-total</b>	<b>519 862</b>	<b>519 862</b>
<i>Solutions durables</i>		
Stratégie de solutions durables	273 984	273 984
Retour volontaire	296 366	296 366
Réinstallation	349 690	349 690
<b>Sous-total</b>	<b>920 039</b>	<b>920 039</b>
<i>Relations extérieures</i>		
Relations avec les donateurs	62 784	62 784
Mobilisation des ressources	62 784	62 784
Partenariats	62 784	62 784
Information	189 856	189 856
<b>Sous-total</b>	<b>378 209</b>	<b>378 209</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>		
Chaîne d'approvisionnement et logistique	335 499	335 499
Gestion de programme, coordination et appui	1 504 981	1 504 981
<b>Sous-total</b>	<b>1 840 480</b>	<b>1 840 480</b>
Versements aux partenaires d'exécution	2 654 933	2 654 933
Autres objectifs	222 799	222 799
<b>Total</b>	<b>30 894 850</b>	<b>30 894 850</b>

<sup>1</sup> Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.